

Pour diffusion immédiate

## Baignade en eau polluée : des risques pour la santé

---

JOLIETTE, LE 29 JUIN 2011 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tient à rappeler à la population qu'il est important de s'informer de la qualité de l'eau avant de s'y baigner, afin d'éviter des problèmes de santé. La baignade et les sports aquatiques en eau polluée représentent certains risques non négligeables.

### Principaux risques pour la santé

Les principaux risques pour la santé lors de la baignade ou la pratique d'activités aquatiques en eau polluée sont reliés à la présence possible dans l'eau de micro-organismes dangereux pour la santé (*E. coli*, salmonelle, etc.). Avaler de l'eau contaminée constitue la principale voie d'exposition à ces micro-organismes. Ceux-ci peuvent aussi pénétrer dans l'organisme par les oreilles, les yeux, le nez ou par une blessure de la peau. Le simple contact avec la peau peut aussi devenir une voie d'exposition.

La présence de certains parasites (ex. : larves responsables de la dermatite du baigneur) ou la prolifération d'algues formant un tapis ou une écume de couleur verte sur l'eau (cyanobactéries) peuvent également constituer des risques pour la santé.

Les problèmes de santé les plus fréquents lors de la baignade ou de la pratique de sports aquatiques en eau polluée sont : les gastro-entérites (diarrhées, nausées, vomissements), les infections des voies respiratoires supérieures, des yeux, des oreilles, du nez ou de la gorge et les affections de la peau. Les activités entraînant une immersion dans l'eau, telle la nage comportent plus de risques pour la santé que celles avec une immersion partielle ou sans immersion (se tremper les pieds dans l'eau, ski nautique).

### Informez-vous des conditions de l'eau avant de vous baigner

Avant d'utiliser un plan d'eau, la population est invitée à consulter les résultats du programme Environnement-Plage du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Si la plage est inscrite à ce programme, ces résultats devraient être affichés, bien à la vue des visiteurs. Il est possible de connaître les résultats en téléphonant au 1 800 561-1616 ou en consultant le site Web du ministère de l'Environnement <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm>.

- ♦ Recherchez les plages classées A;
- ♦ Évitez les plages classées D (polluée) ainsi que celles dont la qualité est inconnue;

- ♦ Évitez également tout plan d'eau contaminé par des cyanobactéries, surtout si une affiche interdisant la baignade est présente;
- ♦ Il est aussi déconseillé de se baigner dans les sites non aménagés et non surveillés adéquatement;
- ♦ En tout temps lors de la baignade, évitez le plus possible d'avaler de l'eau;
- ♦ Finalement, en sortant de l'eau, essuyez-vous rapidement et vigoureusement pour que les larves, s'il y en a, ne puissent pas vous piquer et pénétrer votre peau.

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157, poste 4437  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)